

Image not found or type unknown



Je voudrais savoir si les copropriétaires des parkings participen

Par **GILDAS Lucien**, le **16/03/2017** à **12:37**

Bonjour,

Je suis copropriétaire d'un appartement Rue du Colonel Marchand à Villejuif.
Notre copropriété se compose de :

Bâtiment A
20 Appartements
20 Caves
13 Garages

Bâtiment B
8 Appartements
10 Caves

Cour
15 Parkings (voir plan joint)

Je voudrais savoir si les copropriétaires des parkings participent au paiement des charges de conservation
(ravalements, réfection du gros œuvre, des canalisations, des couloirs, etc.)

Par **youris**, le **16/03/2017** à **13:40**

bonjour,

si ce sont des travaux figurant dans les charges communes générales, il est probable que les propriétaires des parkings doivent participer au financement de ces travaux.
mais cela doit figurer dans votre RC et faire l'objet d'un vote de l'A.G.

Salutations

Par **springfield**, le **17/03/2017** à **22:38**

Bonsoir,

Seuls les tantièmes des clés de charges associés à chaque lot peut répondre à votre question.